



PROJET

Plan de gestion de l'ours noir au Québec 1998 - 2002

PLAN DE LA ZONE 20

par : André Gingras



Québec

Plan de gestion de l'ours noir

ZONE 20

L'ours noir de l'île d'Anticosti fait partie intégrante de la petite histoire de ce coin du Québec. Il est l'un des six mammifères indigènes de l'île. Sa présence sur ce territoire est mentionnée dans plusieurs écrits remontant jusqu'au milieu du 16^e siècle. Certains auteurs de la deuxième moitié du 19^e siècle, plus particulièrement durant la période pré-Menier, rapportent des histoires mémorables de chasse ou des rencontres fréquentes avec ce mammifère qui, selon eux, se retrouvait en grand nombre à ce moment.

Lors de l'achat de l'île par le riche chocolatier Henri Menier à la fin du 19^e siècle, la présence de ce gros mammifère fut l'un des attraits motivant ce dernier à choisir Anticosti comme lieu de ses futures expéditions de chasse. Il devait par la suite faire introduire plusieurs autres espèces animales afin d'améliorer le potentiel de son domaine. Il obtint un succès plus ou moins concluant selon le cas, le cerf de Virginie étant cependant sa plus grande réussite. La chasse à l'ours fut possiblement l'activité cynégétique qu'il prisait le mieux. Il alla même jusqu'à aménager un wagon de chemin de fer en plateforme à partir duquel lui et ses invités pouvaient chasser l'ours noir sur des appâts disposés le long de la voir ferrée.

Le statut actuel de l'ours noir anticostien est des plus problématiques. Ce mammifère est considéré comme presque disparu de l'île d'Anticosti. Le dernier ours abattu l'a été près du pavillon Vauréal en 1979 suite à un problème de déprédation. Depuis lors, quelques mentions considérées comme sûres ont été colligées par le MEF jusqu'en 1989. Après cette date, aucune observation n'avait été rapportée jusqu'en juin 1996 où un ours adulte a été vu par au moins trois groupes de personnes différents le long de la route trans-anticostienne (figure 1).

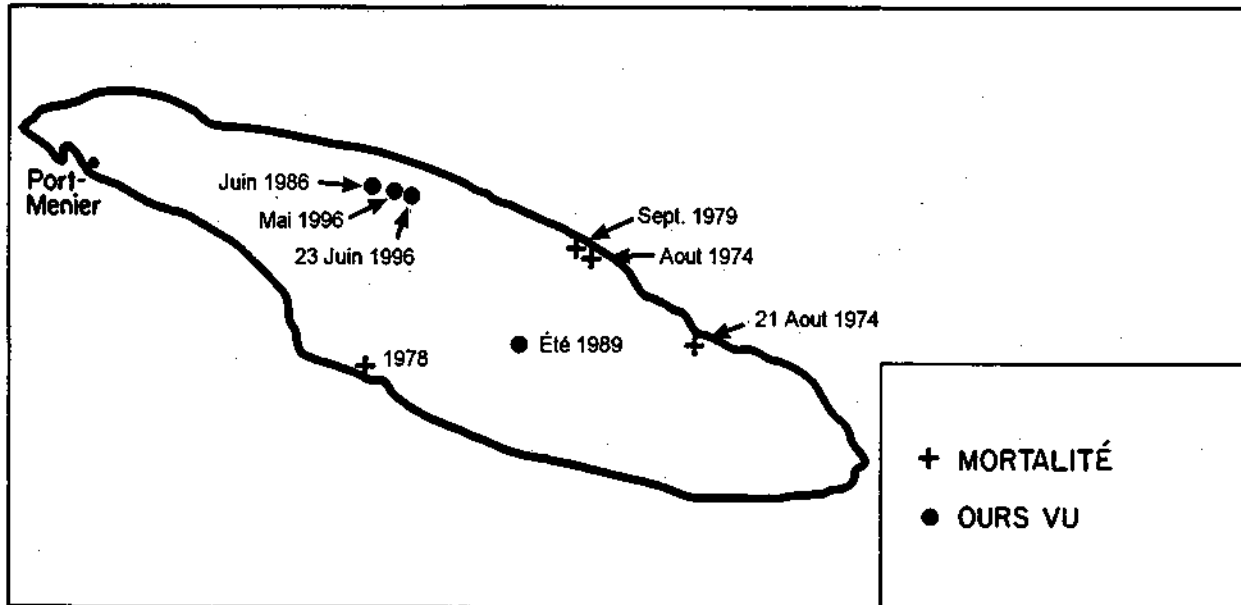
La chasse de même que le piégeage de l'ours sont évidemment interdits compte tenu de la situation (figure 2).

Selon l'information disponible, la population d'ours noirs d'Anticosti aurait débuté son déclin autour des années 1920. Cette situation est associée à la période où les cerfs de Virginie ont atteint un niveau assez élevé pour que la végétation de l'île se ressente du broutement intensif de ce ruminant. La fin de l'été et le début de l'automne correspondent à la période où les ours se nourrissent intensivement de petits fruits sauvages et se constituent des réserves de graisse en prévision de l'hiver à venir. L'élimination systématique de ces plantes par le cerf pourrait avoir eu une influence sur la survie à long terme de l'ours.

L'ours d'Anticosti fait partie, comme une centaine d'autres espèces ou populations, de la liste de la faune vertébrée suivie par le centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). Le MEF étudie aussi la possibilité d'inscrire l'ours anticostien sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Ce nouveau statut pourrait permettre d'acquiescer des connaissances

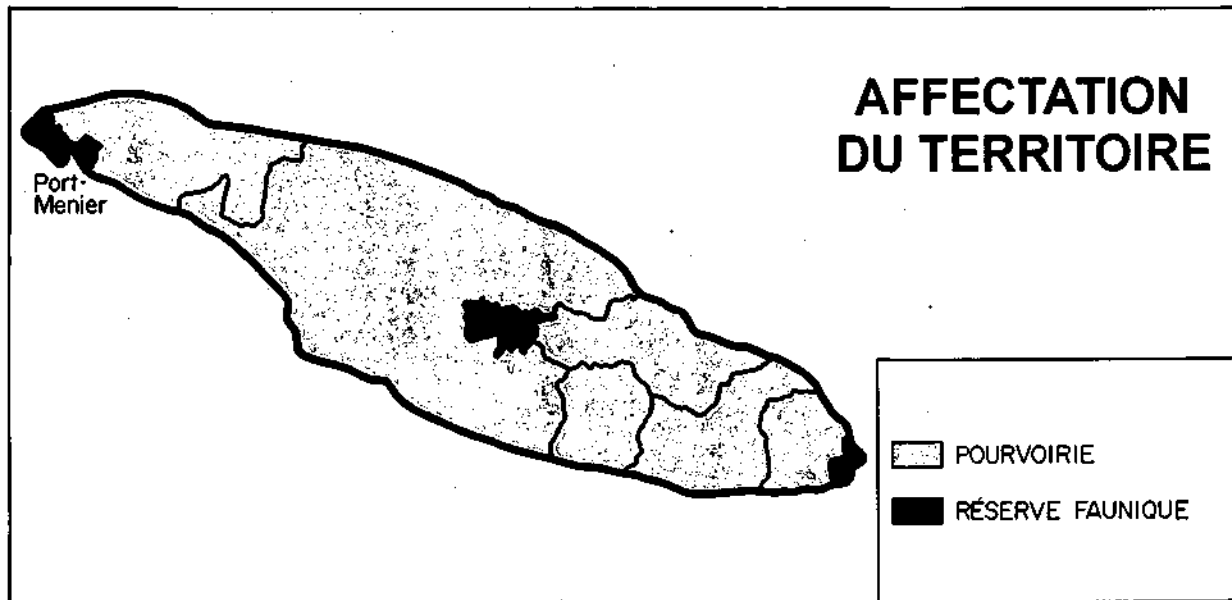
plus précises sur ce mammifère et les causes potentielles de sa quasi-disparition pour établir éventuellement une stratégie d'intervention concernant cette population.

1. OBSERVATIONS D'OURS NOIRS À ANTICOSTI : DEPUIS 1974



Carte 1

2. L'AFFECTATION TERRITORIALE



Projet de plan de gestion de l'ours noir 1998-2002 et processus de consultation

Le projet de plan de gestion de l'ours noir 1998-2002 est soumis à la consultation publique par le ministère de l'Environnement et de la Faune, par l'entremise du Groupe faune national et des Groupes faune régionaux, groupes qui conseillent le ministre en matière faunique.

Dans chacune des régions intéressées, le Groupe faune régional tiendra, au cours du mois d'avril 1997, une ou des assemblées publiques d'information et de discussion sur les objectifs et modalités proposés au projet de plan de gestion de l'ours noir pour l'ensemble du Québec ainsi que pour chacune des zones de chasse.

Renseignements généraux

Pour obtenir le **document de consultation** sur le projet de plan de gestion de l'ours noir 1998-2002 ou pour des renseignements généraux sur le projet ou la consultation, s'adresser à :

l'une ou l'autre des directions régionales du ministère de l'Environnement et de la Faune partout au Québec ou à :

Québec : (418) 643-3127
ou 1 800 561-1616
ou par courrier électronique: info@mef.gouv.qc.ca

Zone de chasse 20

Pour obtenir de l'information concernant la zone de chasse 20, s'adresser à la direction régionale visée :

**Direction régionale de la Côte-Nord
Ministère de l'Environnement et de la Faune
818, boulevard Laure
Rez-de-chaussée
Sept-Îles (Québec) G4R 1Y8
(418) 964-8888**

Pour soumettre un avis ou un commentaire écrit, s'adresser à la direction régionale visée ou à :

Direction générale du patrimoine faunique et naturel
Ministère de l'Environnement et de la Faune
150, boul. René-Lévesque Est, 5e étage
Québec (Québec) G1R 4Y1



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
et de la Faune

NO. CAT.: 97-3538-20-03